

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EDUCATEUR:**  
**APPROCHE METHODOLOGIQUE 2**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 983021U21D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 2**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des méthodologies éducatives et des projets d'activités adaptés :

- ◆ aux personnes accompagnées,
- ◆ au cadre institutionnel,
- ◆ au mandat de l'éducateur,

en poursuivant une réflexion sur les principes déontologiques et éthiques qui fondent l'action sociale.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*Educateur : approche méthodologique 1*

*A partir de situations relationnelles :*

- ◆ utiliser des techniques d'expression dont le message « je », être à l'écoute des autres et tenir compte des réactions de son ou ses interlocuteurs ;
- ◆ rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non-verbaux observés et de leur contexte ;
- ◆ prendre en considération les particularités culturelles ;
- ◆ distinguer les faits de leur interprétation ;
- ◆ argumenter ses opinions personnelles en se référant aux rôles de l'éducateur ;
- ◆ participer à des activités d'animation et d'expression en se questionnant sur leur sens éducatif et en relevant ses propres atouts et limites.

### ***Educateur : approche conceptuelle 1***

*Au travers d'épreuves écrites et/ou orales, en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française :*

- ◆ définir, utiliser ou illustrer des concepts et procédures relatifs à la psychologie, à la sociologie, à la législation, à la philosophie et à la déontologie qui fondent le champ conceptuel du travail socio-éducatif ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et procédures.

### ***Educateur : stage d'immersion***

*En référence au contenu méthodologique de son niveau de formation et dans le respect des règles déontologiques:*

- ◆ relater une situation d'accompagnement vécue en qualité d'éducateur en distinguant faits observés et interprétations personnelles ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence la place occupée par le bénéficiaire ;
- ◆ décrire et rendre compte de ses relations avec l'équipe et les bénéficiaires.

### ***Educateur : découverte du métier***

*En référence au profil professionnel de l'éducateur,*

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit le métier d'éducateur ;
- ◆ décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur ;
- ◆ évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation.

## **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Les attestations de réussite des UF : « EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1 », « EDUCATEUR : APPROCHE CONCEPTUELLE 1 », « EDUCATEUR : STAGE D'IMMERSION » et « EDUCATEUR : DECOUVERTE DU METIER » classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

<b><u>1. Dénomination des cours</u></b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de Périodes</u></b>
Communication appliquée	CT	B	24
Méthodologie de l'action éducative	CT	F	36
Didactique des activités d'animation et d'expression	CT	F	28
Connaissance de la profession	CT	B	28

Ethique	CT	B	20
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	34
Total des périodes			170

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Communication appliquée

*Au départ de situations éducatives amenées par l'étudiant ou le chargé de cours, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'illustrer à travers des situations professionnelles, différents systèmes de représentations ;
- ◆ d'identifier à partir d'observations rapportées, des éléments culturels liés aux différents modèles d'appréhension de la réalité ;
- ◆ de construire des hypothèses d'intervention à partir de l'expérience professionnelle et des réflexions du groupe en établissant un lien entre la diversité des perceptions et la pertinence des hypothèses ;
- ◆ d'identifier sa propre vision du monde ;
- ◆ de pratiquer l'écoute active et d'entendre l'expression de la réalité de l'autre ;
- ◆ d'adapter son langage aux différents partenaires et au public accompagné ;
- ◆ de percevoir les signes, les indices de manifestations agressives ;
- ◆ de relever des éléments sources de conflits et de les mettre en lien avec les phénomènes de groupe ;
- ◆ de s'initier à la négociation et aux techniques de gestion des conflits ;
- ◆ d'inscrire les échanges dans le cadre et les repères de la formation.

### 4.2. Méthodologie de l'action éducative

*Au départ d'une réflexion personnelle et collective à propos de concepts utilisés fréquemment dans les secteurs tels que : autonomie, intégration, exclusion, insertion..., l'étudiant sera capable :*

- ◆ de découvrir en se servant d'essais d'auteurs, la complexité humaine, sociale et environnementale que ces termes recouvrent en se servant d'essais d'auteurs ;
- ◆ de prendre en compte le processus, les étapes qui conduisent pour nous-mêmes et pour les personnes accompagnées à davantage d'autonomie, d'insertion... ;
- ◆ de relever à partir de situations professionnelles des interventions éducatives qui permettent effectivement aux personnes accompagnées d'aller vers plus d'autonomie, vers plus d'intégration ;
- ◆ de reconnaître et de prendre en compte les besoins et désirs (y compris ceux relevant de la sexualité) dans tous les projets visant autonomie et insertion des personnes accompagnées ;
- ◆ de distinguer : maturité, socialisation, différenciation ;
- ◆ de relever la pertinence des actions sur l'environnement en complément de l'action relationnelle ;
- ◆ de questionner ses propres attitudes et de les repenser en lien avec la réflexion à propos des concepts vus au cours ;

- ◆ d'associer, dans le respect des personnes et du contrat, son autonomie d'éducateur et le cadre institutionnel.

### **4.3. Didactique des activités d'animation et d'expression**

*Par la participation active à des activités d'animation et d'expression diversifiées (sportives, culturelles, artistiques,...), l'étudiant sera capable :*

- ◆ de se situer au sein d'un groupe en tant que participant et en tant qu'animateur ;
- ◆ de proposer une activité en tenant compte de la spécificité d'un groupe de personnes accompagnées ;
- ◆ d'organiser une animation :
  - ◆ appréhender les notions de besoins, désirs, ressources ;
  - ◆ mettre au point une méthodologie d'évaluation des besoins, désirs, ressources des bénéficiaires ;
  - ◆ proposer un plan technique en vue de concevoir une animation ;
  - ◆ envisager les outils d'évaluation.

### **4.4. Connaissance de la profession**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de retracer l'historique des mandats sociaux et de la profession d'éducateur ;
- ◆ de décrire les différents modèles d'intervention sociale qui ont marqué l'évolution de la profession ;
- ◆ de retracer le cheminement de la création de l'identité et de la spécificité du métier d'éducateur ;
- ◆ de décrire et d'analyser la situation actuelle de la profession: identité, statut, reconnaissance sociale, protection du titre,... ;
- ◆ de préciser les champs d'activités qui relèvent de la profession ;
- ◆ d'identifier les différents secteurs où travaillent des éducateurs ;
- ◆ de différencier les pratiques professionnelles spécifiques de ces secteurs et leurs missions formelles.

### **4.5. Ethique**

*En référence à divers auteurs et à différents codes de déontologie, l'étudiant sera capable :*

- ◆ d'expliquer ce qu'est un questionnement éthique ;
- ◆ d'explorer son propre cadre de référence ;
- ◆ de repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre d'une relation et la communication ;
- ◆ de différencier ses références de celles de la personne accompagnée ;
- ◆ de questionner ce qui relève de la vie privée des usagers ;
- ◆ d'énoncer le sens des règles de la confidentialité et du secret professionnel et de les appliquer à son contexte professionnel et aux activités d'enseignement.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de proposer des modalités d'exploitation de tâches de la vie quotidienne et d'activités d'animation dans l'accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction d'objectifs qui lui sont assignés ;
- ◆ de proposer, *à travers une situation exemplative*, des modes de communication verbale et non verbale permettant un accompagnement adapté aux personnes ;
- ◆ de poser, *à partir d'une situation relevant du travail socio-éducatif*, un questionnement éthique et déontologique en lien avec le métier incluant les questions relatives à la sexualité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à nuancer ses propos,
- ◆ la variété des modes de communication proposés,
- ◆ le degré de pertinence et d'adéquation des propositions formulées.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « METHODOLOGIE DE L'ACTION EDUCATIVE » et « DIDACTIQUE DES ACTIVITES D'ANIMATION ET D'EXPRESSION », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.